

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 15

Pouvoir : 4

Date de la convocation : 01/09/2021

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Sylvain DILLESEGER, Annick VINCENT, Olivier DUMARCHE, Grégory BOUVERON, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER, Christine BELLE, Alain BONNET.

Absent(s) excusé(s) : 4

- Monsieur Daniel MUNIER donne pouvoir à Madame Virginie DE ROSSI
- Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Christine BELLE
- Monsieur Gêrôme BABIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BOUVERON

Début de séance à 19h00

Présentation du Cabinet Médical par Madame Sandra DAVOUST qui occupera le local situé au niveau de la Cure.

Visite du local réaménagé par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

✂ **APPROBATION PV DU 8 JUILLET 2021**

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 8 Juillet 2021.

Une délibération concernant la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité a été rajouté au conseil municipal du 8 juillet 2021.

✂ **DELIBERATION DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement d'activité au moment du service de la cantine de l'école primaire de Jaillans, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de **6 heures hebdomadaires** dans les conditions prévues à l'article 3-I, 1° de la loi n°84-53.

(À savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant un même période de 18 mois consécutif).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territoriale pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, Echelle de rémunération C1/03 Indice Brut 356 Majoré 334.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 août 2021.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

✂ CHAUDIERE ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS REGION, DEPARTEMENT, ETAT & SDED

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des économies d'énergie de remplacer la chaudière de l'école primaire dont l'estimatif est de : **28 129,35 € H.T.** de solliciter tous les organismes financeurs à savoir : le DEPARTEMENT, l'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL, LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR.

Ces travaux consistent au remplacement de la chaudière à granulés de l'école primaire de Jaillans dont l'actuelle chaudière est souvent en panne.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :**

- **DECIDE** de solliciter tous les organismes financeurs, à savoir :
 - ➔ **Le Département dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale,**
 - ➔ **L'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL**
 - ➔ **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR**
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- ➔ **Priorité 1 :** Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans

Le Conseil municipal :

→ **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour le dossier déposé fin 2021, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Priorité 1 : Remplacement de la chaudière de l'école primaire de JAILLANS			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans	28 129,35 €	DETR et/ou DSIL (30%) 8 438,80 HT DEPARTEMENT (25%) 7 032,34 € REGION AUVERGNE RALPES (10 %) « CAR et Bonus » 2 812,93 € SDED (10%) 2 812,93 €	Fonds propres (25%) 7 032,35 €
TOTAUX	28 129,35 €	21 097,00 (75%)	7 032,35 € (25%)

APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2021-083 du Conseil communautaire du 30 juin 2021,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, à la suite de l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise en jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de Valence Romans Agglo tels qu'annexés à la présente délibération.

✂ DECISION MODIFICATIVE : CREANCES DOUTEUSES

Décision modificative à prévoir pour créances douteuse d'une ex-locataire dont la dette s'élève à 8 357,28 €.

L'opération budgétaire à prévoir au budget primitif correspond à 15% de la dette, soit approximativement 1 300 €.

	DIMINUTION	AUGMENTATION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Article 022 1 300 €	Article 6817 1 300 €

✂ APPROBATION DU RAPPORT DU SI ECANCIERE

Monsieur le Maire expose présente au conseil municipal le rapport du SI Ecançière.

En application de l'article 40 de la Loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 devenu article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **PREND ACTE** du Rapport du Syndicat Intercommunal de l'Ecançière.

✂ CREATION D'UN MARCHÉ ITINERANT COMMUNAL « LES ITINERANCES DU VENDREDI »

Après en avoir délibéré **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés**

- **DECIDE** de créer un marché communal,
- **DIT** que le règlement intérieur fera l'objet d'un arrêté du Maire.

✂ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDE A INSTRUIRE :

- ✚ Déclaration Préalable pour modification de la toiture de la SCI DAJ « LA BASTIDE » (565 Route de Bel-Lièvre).
- ✚ Déclaration Préalable pour création d'une cuisine d'été, 275A route de Serne)
- ✚ Déclaration Préalable pour construction abri piscine ouvert avec une partie fermée pour local technique 585 chemin du Pouyet.
- ✚ Déclaration Préalable pour pose de 6 fenêtres de toit, 175 route de Truchet.
- ✚ Déclaration Préalable pour création d'une clôture et ouverture supplémentaire au niveau de l'habitation, 465 Chemin du Paradis.



QUESTIONS DIVERSES

❖ **Point sur les travaux d'aménagement à l'entrée du village**

Les travaux sont réceptionnés.

Aménagement paysager en cours par l'entreprise VALENTE.

Pose des panneaux en cours au niveau du Rond-Point, poteaux et barrières.

Pose des luminaires en cours.

❖ ***Voirie du haut des belles : résultat de l'état des lieux sur site***

Dégradation constatée de la chaussée du fait de la présence d'Acacia non adapté.

Demande de devis pour la remise en état des trottoirs et le remplacement des essences d'arbre non adaptés à charge du lotissement du « Haut des Belles ».

Des devis contradictoires seront demandés par la Mairie à l'entreprise CHEVAL.

Une demande sera transmise à M. BIOTEAU de Valence-Romans Agglo en charge des réseaux d'assainissement et eaux pluviales, pour un état des lieux des réseaux.

❖ ***Projet Familles Rurales : groupe de travail à créer pour réflexion nouveau bâtiment communal***

Réunion planifiée pour le lundi 13 Septembre à 16h30 en Mairie avec l'association « Familles rurales », Mr TEZIER architecte, et la commission communale « Bâtiments communaux », pour une réflexion sur les besoins de l'association dans le cadre d'un projet d'un bâtiment dédié et financé entièrement par l'association Familles Rurales.

❖ ***Travaux église : projets à définir***

Réunion Jeudi 9 septembre avec M. Philippe AROD (Tailleur de Pierre) et la commission « bâtiments communaux », du fait de la dégradation des molasses constitutives des parois extérieures, pour une réflexion en accord avec les « Bâtiments de France ».

Une réflexion est en cours pour la rénovation du Pigeonnier et des façades.

❖ ***Chemin des artistes des 9 et 10 octobre 2021***

Récupération des supports de communication par l'Adjointe Madame Virginie DE ROSSI.

Un contrôle du Pass Sanitaire obligatoire pour accéder aux lieux d'expositions.

❖ ***Préparation de la prochaine Jaille***

Préparation du bulletin communal « La Jaille » par la commission « Vie du Village » pour le 1er Octobre au plus tard.

❖ ***Conseil municipal des jeunes : réunion à programmer***

Préparation de la réunion du Conseil Municipal Jeune pour le samedi 16 Octobre à 10h00 à la Salle du patronage.

❖ ***Ambroisie : compte rendu des 2 référents communaux***

L'entretien des bordures de route a pris du retard du fait d'une panne sur la faucheuse communale. Des courriers ont été envoyés, des erreurs de localisation GPS ont été constatés.

❖ ***Orage de grêle : point sur les dégâts sur la commune***

Tout le haut du village est concerné par les dégâts dus à la grêle. Un dossier recensant les dégâts matériels et agricoles, a été déposé auprès de la préfecture, pour une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle.

❖ ***Commission Voirie :***

Prévoir une réunion pour la réflexion sur la signalétique de l'entrée du centre-village, au niveau commerces et directions.

22 h 00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BOUVERON